



SAINT MARTIN

Exigences d'entrée pour les voyageurs canadiens

 Dernière mise à jour : 15 août 2026

Les exigences peuvent changer sans préavis.
Vérifiez toujours les informations officielles
avant votre départ.



PASSEPORT

Passeport canadien valide
requis pour toute la durée
prévue de votre séjour.

Une mesure particulière
concernant la validité du
passeport des touristes
canadiens est actuellement
prévue jusqu'au
31 décembre 2026. Cette
mesure doit être réévaluée
pour tout voyage ayant lieu
après cette date.



VISA

Aucun visa requis pour un
séjour touristique n'excédant
90 jours.

Pour un séjour de plus de
90 jours ou pour d'autres
motifs (travail, études,
résidence), un visa ou un
permis peut être requis.

Vérifiez toujours les exigences
correspondant à votre
situation.



FORMULAIRE D'ENTRÉE (EMBARQUEMENT/ DÉBARQUEMENT)

Tous les voyageurs doivent
remplir le formulaire
d'embarquement et de
débarquement en ligne
avant l'arrivée.

Le formulaire est valide
pour un seul voyage.



Remplissez le
formulaire en ligne
sur le site officiel de
Saint Martin.



DOCUMENTS À PRÉVOIR

- Passeport valide
- Formulaire d'embarquement/
débarquement (reçu
électronique)
- Preuve de séjour
(réservation d'hôtel ou
lettre d'invitation)
- Preuve de ressources
financières suffisantes
- Billet de retour ou de
continuation



ASSURANCE VOYAGE

Bien que non obligatoire
pour entrer à Saint Martin,
une assurance voyage
complète est fortement
recommandée pour couvrir
les soins médicaux, l'annulation,
l'interruption et les
imprévus.



AVIS IMPORTANT

Le gouvernement du Canada recommande actuellement
d'exercer un degré élevé de prudence à Saint Martin en
raison de la criminalité.

Consultez toujours l'avis complet avant de réserver et de voyager.

[Consultez l'avis complet du gouvernement du Canada](#)



VOYAGER AVEC DES ENFANTS

Si un enfant voyage sans ses deux parents ou tuteurs
légaux, il est fortement recommandé d'avoir une
lettre de consentement notariée avec vous.

Certaines situations peuvent exiger des documents
supplémentaires.



VÉRIFIEZ AVANT DE PARTIR



Sherpa

VÉRIFIER MES EXIGENCES AVEC SHERPA

Obtenez les exigences personnalisées
pour votre voyage selon votre itinéraire,
votre citoyenneté et plus encore.



AVIS OFFICIEL DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Consultez les conseils aux voyageurs
et les avertissements pour Saint Martin
et les conditions d'entrée à jour.



INFORMATION IMPORTANTE AUX VOYAGEURS

- Les renseignements présentés sur cette page sont destinés principalement aux citoyens canadiens voyageant avec un passeport canadien régulier et sont fournis à titre informatif.
- Les exigences peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis par les autorités compétentes.
- Elles peuvent également varier selon la citoyenneté du voyageur, le type de passeport, la durée et le motif du séjour, l'âge, les pays de transit, les antécédents d'immigration et la situation personnelle du voyageur.
- Il demeure de la responsabilité du voyageur de s'assurer qu'il possède tous les documents nécessaires pour entrer dans le pays de destination, transiter par un autre pays et revenir au Canada.



VACANCES
BELLEFEUILLE
SIGNATURE
Voyagez en toute confiance



BESOIN D'AIDE ?

Notre équipe est là pour vous accompagner.
Contactez votre conseiller en voyages.

450-436-5629

LIENS UTILES

Sherpa : apply.joinsherpa.com/travel-restrictions
Gouvernement du Canada :
travel.gc.ca/destination